

## **1) PREAMBULE**

L'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales modifié récemment par la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dispose que les régions, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Conformément à cet article, « *le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.* »

## **2) FONCTIONNEMENT ET ROLE DE LA COMMISSION**

Cette commission examine chaque année sur le rapport de son président :

- Les rapports annuels d'activité établis par les délégataires de service public,
- Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement,
- Un bilan des activités des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,
- Le rapport annuel d'exécution établi par le titulaire d'un marché de partenariat.

De plus, la commission est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant sur :

- Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce,
- Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie,
- Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce,
- Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

La majorité de ses membres peut également demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

## **3) COMPOSITION**

Elle est présidée par le Président de l'EPCI (ou son représentant par voie d'arrêté). Sa composition est fixée par l'assemblée délibérante. Elle comporte des membres de l'assemblée à la représentation proportionnelle et des représentants d'associations d'usagers. Chaque membre de cette commission peut se faire représenter.

En outre, en fonction de l'ordre du jour, des personnes qualifiées pourront participer, avec voix consultative, aux travaux de la Commission.

La composition de la Commission a été fixée par la délibération n° GD29/20 du 22 juillet 2020, adoptée à l'unanimité.

Ainsi, compte tenu de la teneur des dossiers dont l'examen sera confié à cette instance, il a été proposé de nommer dans cette Commission, outre son Président, 10 membres élus et d'appeler à participer aux travaux de la Commission des membres d'associations représentatives des compétences principales de l'EPCI :

- Associations représentatives en matière de protection de l'environnement,
- Associations représentatives du monde économique et commercial, et de la garantie des droits des consommateurs,
- Associations représentatives des usagers des transports.

Les 10 membres élus de cette commission sont :

Gérard FERNOUX COUTENET	Séverine CALINON
Christophe MONNERET	Grégory SOLDAVINI
Maurice HOFFMANN	Olivier LACROIX
Bernard GUERRIN	Sylvette MARCHAND
Alain DIEBOLT	Bruno CHEVAUX

#### 4) REUNIONS DE LA COMMISSION

En 2023, la CCSPL s'est réunie trois fois : le 8 juin, 27 juin et 8 septembre.

➤ **Commission du 8 juin 2023 : Présentation des rapports annuels des délégués de délégation de service public - Année 2022**

Lors de cette réunion la Commission a examiné les rapports annuels 2022 établis par les délégués de service public.

• **Délégation de service public du Golf du Val d'Amour à la société BLUE GREEN**

1. Compte-rendu financier :

Le chiffre d'affaires est de 426 189 € HT en 2022 contre 405 099 € HT en 2021 soit une augmentation de 5,2 %.

Le Résultat Net est de - 56 648 € en 2022 contre - 36 334 € pour 2021.

2. Le chiffre d'affaires par domaine :

➤ Abonnement 141 653 € HT (133 996 € HT en 2021)

En 2022 le nombre d'abonnés est inférieur à 2021 (276 vs 278). Le coût de la vie et l'inflation semblent être les raisons de cette légère baisse.

Toutefois, le nombre moyen d'abonnés mensuel a été supérieur à 2021.

➤ Nombre de passages abonnés

Le total de passages est de 14 652.

Les abonnés jouent en moyenne 52 fois par an. Ce chiffre est stable par rapport à 2021.

➤ Green-Fees : 32 283 € HT (contre 26 846 € HT en 2021)

➤ Practice : 17 429 € HT (contre 17 286 € HT en 2021)

➤ Enseignement : 40 150 € HT (contre 45 817 € HT en 2021).

Le chiffre d'affaires de l'enseignement est en retrait par rapport à 2021. Cela s'explique par une offre promotionnelle réalisée sur les forfaits découverte 1 an à compter de septembre 2023.

31 nouveaux abonnés en 2022 (21 en 2021) viennent directement de l'enseignement à la suite d'une formation de 6 mois ou de 1 an. Pour la saison 2022-2023, l'école de golf compte 18 enfants.

➤ Boutique : 74 282 € HT (contre 65 879 € HT en 2021).

La boutique continue sa progression avec une augmentation d'environ 10.000 € du chiffre d'affaires.

3. Compte rendu des activités :

7 compétitions réalisées en 2022 :

- Pitch & Putt 9 trous, le 20/03/2022 (40 joueurs)
- WAGC 1<sup>er</sup> Tour, le 23/04/2022 (18 joueurs)
- WAGC 2<sup>ème</sup> Tour, le 07/05/2022 (13 joueurs)
- Qualifications master Bluegreen, le 11/06/2022 (32 joueurs)
- Coupe du Personnel (28 joueurs)
- Pitch & Putt, le 23/10/2022 (34 joueurs)
- Coupe d'Halloween, le 29/10/2022 (18 joueurs)

#### 4. Actions de communication :

Site internet de l'Office du Tourisme,  
Site internet www.bluegreen.fr - Site internet « book and golf », page Instagram du Golf,  
Flyers Journées Portes Ouvertes,  
Radio : RTL.

#### 5. Les animations promotion :

Mois du parrainage  
Opérations nouveaux abonnés  
Vente flash – formule enseignement 6 mois  
Boost initiations gratuites  
Opérations Green Fee régulières  
Opérations 10+3 GF  
French days  
Forfait été enseignement  
Black Friday

#### 6. Qualité clients :

Note 2022 = 82,89% de satisfaction des Clients.

#### 7. Acquisition

Un vertidrain (préparateur de sol), un nouveau souffleur à dos, ainsi que deux voiturettes.

#### 8. Travaux à prévoir en 2023 :

Nettoyage du parking (1<sup>ère</sup> partie réalisée)  
Perçage / sablage des départs (Mars 2023)  
Aération / Carottage : 02&03 Mai 2023  
Suite et fin de la modification de l'aire de lavage  
Achat d'un tracteur avec chargeur  
Achat d'une tondeuse à green, réhabilitée en tondeuse en départ pour augmenter la qualité et faciliter les tontes

### **Les membres de la Commission ont pris acte du rapport annuel d'activités 2022.**

- **Délégation de service public de l'assainissement non collectif (SPANC) aux sociétés SOGEDO et LYONNAISE DES EAUX :**

Durant l'année 2022, le délégataire a réalisé 176 contrôles d'installations, répartis comme suit :

- 6 Contrôles de bon fonctionnement
- 50 Diagnostics ventes immobilières
- 74 Contrôles de conception
- 46 Contrôles de réalisation

Autres points clés du rapport :

- Nombre de factures émises : 5 351
- Le taux de réclamation : 0
- Nombre d'abonnés : 2 983
- Population desservie par le SPANC de 6 266 (estimée)
- Taux de conformité des installations contrôlées de 68,2 %

### **Les membres de la Commission ont pris acte du rapport annuel d'activités 2022.**

- **Délégation de service public de transport urbain à la société KEOLIS**

Le réseau TGD propose une organisation adaptée aux nouveaux enjeux et attentes de l'agglomération : offrir un service de transport de qualité, innovant et optimisé.

L'offre de transport repose sur quelques principes d'élaboration :

- répondre aux besoins scolaires,
- concentrer l'offre sur les potentiels de déplacement (standard d'offre en fonction de la population et de l'analyse de la fréquentation),

Accusé de réception en préfecture  
039-200010650-20240321-DCC2024010-DE  
Date de télétransmission : 26/03/2024  
Date de réception préfecture : 26/03/2024

- parcours plus directs,
  - cadencement.
1. Les évènements marquants de 2022 :

Au cours de l'année 2021, certaines expérimentations ont été lancées et se sont avérées concluantes, elles ont été pérennisées sur l'année 2022 :

- La zone industrielle de Rochefort-sur-Nenon bénéficie désormais de services spécifiques. Une navette régulière a été mise en place le matin et le soir en complément du service à la demande sur la tranche horaire du midi ;
- Le service PMR a été homogénéisé sur l'ensemble du territoire de l'agglomération et fonctionne d'adresse à adresse ;
- La ligne 22 desservant les communes de Peseux, Gevry et Champdivers fonctionne en transport à la demande zonal.

2. Le réseau TGD :

- 3 lignes régulières urbaines,
- 10 lignes régulières interurbaines,
- 4 lignes sur réservation,
- 11 services scolaires Junior pour les élèves du primaire,
- 1 lignes Cœur de ville,
- Service FlexiJob,
- Service de transport des personnes à mobilité réduite,
- Service ZI Rochefort-sur-Nenon.

3. Quelques chiffres de l'année 2022 :

	<b>Chiffres 2022</b>	<b>Evolution – commentaires</b>
Fréquentation totale	1 184 575 voyages	1 071 223 voyages en 2021 (hausse de 10,6%)
Vente Tickets unitaires	148 534, 75 €	123 636,24 € en 2021
Carte 10 voyages	5 700, 43 €	5 002,22 € en 2021
Abonnement mensuel	25 796, 58 €	21 095,81 € en 2021
Abonnement annuel	19 144,90 €	15 896,88 € en 2021

Le montant de recettes commerciales est de 272 355,29 € HT contre 234 746,92 € HT en 2021. Le ratio des recettes au km passe de 0,32€/km en 2021 à 0,35€/Km en 2022.

4. VDole : Location de vélos

15 vélos standards et 24 vélos à assistance électriques sont proposés à la location pour des durées allant de 1 mois à 6 mois. Les vélos standards ont été loués à 22 personnes différentes au cours de l'année et ont un taux d'occupation de 43,3 %.

Les vélos à assistance électrique ont été loués à 77 personnes avec un taux d'occupation de 56,5%.

5. Compte-rendu financier de la délégation – Réel 2022

Produits	4 535 918 €	Dont 3 807 848 € de participation de l'Autorité Organisatrice
Charges	4 484 070 €	
Résultat avant IS	51 848 €	Résultat positif

**Les membres de la Commission ont pris acte du rapport annuel d'activités 2022.**

- **Délégation de service public de gestion de l'équipement Dolexpo – Parc du Jura à la Société Publique Locale Hello Dole**

Pour 2022, 32 (contre 28 en 2021) manifestations différentes ont eu lieu à Dolexpo (+ 14,2%), réparties de la manière suivante :

- Activités économiques (réunions d'entreprise, assemblée générale...) : 7
- Salons (Foire de Dole, Festival de la Broderie...) : 11
- Activités diverses (Loto, Marché de Noël...) : 14

Le nombre de personnes accueillies (hors Made In Jura) est de 55 132 (contre 24 700 en 2021).  
Le nombre de jour d'occupation est de 95.

Le chiffre d'affaires est de 165 087 €  
Le résultat est de 15 977 € HT.

**Les membres de la Commission ont pris acte du rapport annuel d'activités 2022.**

- **Concession de travaux pour la construction d'un bâtiment neuf destiné à l'ALSH et la réhabilitation d'un bâtiment existant, sur le site de l'ancien CE SOLVAY à TAVAU, confiée à la SPL Grand Dole Développement 39**

La concession de travaux est conclue pour une durée de 20 ans et a pour objet :

- la construction et le financement des travaux d'un bâtiment neuf en extension de l'ancienne salle de spectacle de Solvay,
- la réhabilitation et le financement des travaux de l'ancienne salle de spectacle en ludothèque,
- la réhabilitation et le financement des travaux de l'actuelle médiathèque (tranche ultérieure),
- l'entretien et la maintenance de l'ensemble immobilier,
- l'exploitation de l'ensemble immobilier, via la passation de contrats de location portant sur les locaux réalisés.

1. Eléments marquants de 2022 :

- Quelques problèmes techniques (déclenchement intempestif de l'alarme en lien avec les équipements clim), et infiltration d'eau dans la ludothèque ;
- Désordres sur le chalet extérieurs (infiltration d'eau, bois qui travaille (porte désaxée), feuilles qui passent sous la porte).

Cette location se fait par le biais d'un bail civil moyennant un loyer de 10 322 € par mois, soit 123 680 € par an. En 2023 le loyer est de 139 k€ HT.

2. Eléments financiers en € HT :

Le bilan d'investissement global au 31/12/2022 s'établit à 2 339 000 € HT.

Le loyer d'équilibre 2023 s'établit à : 139 000 € HT et hors charges par an.

Le capital restant dû au 31/12/2022 s'élève à 1 374 456€ (prêt d'un montant de 1 538 000 € à la Société Générale).

<b>RECETTES (location)</b>	<b>Recettes attendues pour l'année 2022</b>	<b>Recettes perçues pour l'année 2022</b>
ALSH	128 664 € HT	128 664 € HT

La somme de 128 664 € HT, correspondant aux loyers, a été perçue par la SPL pour cette année 2022, l'équilibre de l'opération est atteint. Il n'y a pas nécessité d'appeler le concédant à contribution financière.

**Les membres de la Commission ont pris acte du rapport annuel d'activités 2022.**

- **Délégation de service public de l'eau et de l'assainissement avec la SEMOp DOLEA**

Les éléments principaux d'évolution en 2022 sont les suivants :

1. Chiffres clés du service public de l'eau potable :

- 1 395 612 m<sup>3</sup> consommés
- 85,2 % de rendement de réseau
- 40 branchements créés
- 12 branchements renouvelés (vétustes et plomb)
- 270 017, 82 € investis en renouvellement réseau
- 156,5 km de réseau
- Tarif TTC par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> : 1,84243 €
- 12 670 abonnés

2. Chiffres clés du service public de l'assainissement collectif :

Le réseau :

- 12 241 abonnés assainissement collectif
- 24 postes de relèvement
- 708 780, 61 € investis en renouvellement (réseaux et branchements)
- 193,5 km de réseau
- 1 658 964 m<sup>3</sup> assujettis
- 2 264 073 m<sup>3</sup> (m<sup>3</sup>) d'eau traitée
- 4 désobstructions de branchement et 11 désobstructions de réseau
- Tarif TTC par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> : 2,15135 €

Le traitement :

- 2 282 030 m<sup>3</sup> collectés
- 44 430 m<sup>3</sup> de déversés en tête de station
- 1 160 Tonnes de boues brutes évacuées

**Les membres de la commission ont pris acte du rapport annuel d'activités 2022.**

- **Délégations de Service Public de l'Assainissement Collectif**

Suite au transfert de la compétence assainissement, les délégations de service des communes d'Authume, Crissey, Eclans Nenon, Foucherans, Jouhe, Parcey, Saint-Aubin, Villette-lès-Dole, et ex Syndicat de la Vèze ont été reprises par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Le délégataire, SOGEDO, a effectué une présentation des rapports annuels et des chiffres clés :

	<b>Authume</b>	<b>Eclans-Nenon</b>	<b>Crissey</b>	<b>Foucherans</b>	<b>Jouhe</b>	<b>Parcey</b>
Fin contrat DSP	31/10/2026	31/12/2027	31/10/2025	31/10/2024	31/12/2026	31/12/2029
Stations d'épurations	0	1	0	1	1	1
Postes de relèvement	1	1	1	2	1	1
Linéaire Réseau Séparatif eaux usées /Pseudo séparatif	2 321	5 554	3 617	8 779	601	8 531
Linéaire Réseau Unitaire	4 822	0	3 084	8 581	0	0
Volumes Assainissement collectés	33 853	15 491	25 512	113 671	20 741	32 462
Nombre d'abonnés	437	159	297	1 143	243	454

	<b>Saint-Aubin</b>	<b>Villette-lès-dole</b>	<b>Ex Syndicat de la Vèze</b>
Fin contrat DSP	31/03/2027	31/12/2025	30/04/2029
Stations d'épurations	1	0	0
Postes de relèvement	3	4	12
Linéaire Réseau Séparatif eaux usées /Pseudo séparatif	18 199	8 361	24 981
Linéaire Réseau Unitaire	0	1 772	3 247
Volumes Assainissement collectés	71 899	29 425	121 897
Nombre d'abonnés	884	397	1 077

**Les membres de la commission ont pris acte du rapport annuel 2022.**

- **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif**

Le service est exploité en délégation de service public (affermage).

Nom du délégataire : SOGEDO et SUEZ

Date de début de contrat : 1er septembre 2021

Le service public d'assainissement non collectif dessert environ 6 531 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 56 207.

- Tarif du contrôle de conception des installations neuves : 115,00 € HT
- Tarif du contrôle de bonne exécution des installations neuves 95,00 € HT
- Tarif du contrôle des installations existantes 15,40 HT € par an
- Tarif du contrôle des installations pour cession immobilière 125,00 € HT
- Recettes : 34 293 €
- Nombre d'installations contrôlées conformes sans risque ou mises en conformité : 2 187
- Nombre d'installations contrôlées : 3 207
- Taux de conformité : 68,2 %

**Les membres de la Commission ont pris acte du rapport annuel 2022.**

➤ **Commission du 27 juin 2023 : Rapport annuel des délégataires de délégation de service public**

- **Délégation de service public pour l'exploitation de trois centres nautiques**

1. Les chiffres clés de l'année :

- Espace Pierre Talagrand :  
Fréquentation de 159 162 avec un Chiffre d'affaires de 652 061,65 € HT.
- Aquaparc Isis :  
Fréquentation de 61 219 avec un Chiffre d'affaires de 276 102,96 € HT.
- Piscine Léo Lagrange :  
Fréquentation de 13 117 avec un Chiffre d'affaires de 26 622,83 € HT.

2. Travaux de renouvellement et d'entretien réalisés :

- Aquaparc Isis : remplacement bride fuyarde en PVC dans le local technique ; fourniture et remplacement pompe doseuse chlore ; remplacement de membranes de sondes chlore ; fourniture et pose de 5 distributeurs de vannes pneumatiques des filtres à sables ... ;
- Léo Lagrange : remplacement des grilles inox.

Accusé de réception en préfecture  
039-200010650-20240321-DCC2024010-DE  
Date de télétransmission : 26/03/2024  
Date de réception préfecture : 26/03/2024

3. La communication :
- 36 182 visites sur les réseaux sociaux
  - Création d'une page instagram

4. Ressources humaines :

En 2022, ce ne sont pas moins de 85 personnes qui ont travaillé sur l'ensemble des équipements aquatique du Grand Dole.

**Les membres de la Commission ont pris acte du rapport annuel d'activités 2022.**

➤ **Commission du 8 septembre 2023**

- **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif – 2022**

Le service est exploité en régie avec prestataire de service et en délégation de service public (différents contrat d'affermage)

Les communes d'Abergement-la-Ronce, Aumur, Auxange, Chevigny, Falletans, Frasne-les-Meulières, Lavangeot, Nevy-les-Dole, Peintre, Pointre et Villers-Robert ne sont pas concernées par le présent rapport : en effet, ces communes n'ont pas de réseau d'assainissement et sont intégralement en assainissement non collectif et donc traitées dans le rapport concernant le service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Nombre d'abonnés	24 428 ab
Nombre d'habitants desservis	47 579 hab
Linéaire de réseau hors branchements	380 km
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	1306,5 tMS
Volume facturé	2 613 000 m <sup>3</sup>
Modes de gestion	1 entité de gestion en régie et 10 entités de gestion en délégation
Nombre d'ouvrages	24 systèmes de traitement
Capacité en Équivalents-Habitants	82 700 EH
Fourchette de tarifs	De 2.15 à 3.43 € TTC /m <sup>3</sup>